



Compte-rendu du Conseil Municipal

03 Février 2015 à 18 heures 30

Présents : MM. Deshayes. Bardeau. Hamel. Tréhet V. Grelé. Goût. Tréhet JM. Legoux Crozet
Lepaisant. Huet
Mmes Boire. Aubert Lebon. Larose. Barbenchon. Martin. Charlemaine. Gicquel
Auzannet. Jules-Gautier. Guého. Dumont. Anne Pamy Dupont. Deterpigny..

Excusés : MM. Desous. Asse
Mme Aubert
Mme Danielle Jardin, Trésorière

Absent : M. Eude

- Procurations :
M. Asse donne pouvoir à Mme Boire
Mme Aubert donne pouvoir à M. Deshayes
- Désignation du secrétaire de séance : Victor TREHET

Christian ASSE est absent en début de séance du fait qu'il assiste à une réunion organisée par la Communauté de Communes.

Approbation du Procès verbal de la séance du 16 Décembre 2014

Le compte rendu de la séance du 16 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

I – ADMINISTRATION GENERALE

ACQUISITION D'UNE PARTIE DE PROPRIETE 18, RUE LAUNAY

Yves DESHAYES expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le Code de l'urbanisme,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP),
Vu l'orientation d'aménagement et de programmation n°6 inscrite au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25 juin 2013,
Vu l'estimation du bien réalisée par le service des Domaines,
Vu l'inscription au budget 2015 du montant nécessaire à l'acquisition,

Considérant l'opportunité pour la Ville de se porter acquéreur de la partie de la propriété incluse dans le périmètre du projet de renouvellement urbain du quartier Vauquelin.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de l'acquisition d'une partie de garage d'une contenance d'environ 30 m² à prendre sur la parcelle AD 230, propriété d'une plus grande superficie située au 18, rue Launay au prix de 4 300 €, hors frais liés à l'acquisition
- DIT que les frais de l'acte notarié d'environ 700 € seront à la charge de la Ville
- DIT que la division cadastrale sera diligentée par la Ville et que les frais de document d'arpentage seront supportés par la Ville
- AUTORISE le Maire à signer les actes notariés correspondant.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU CENTRE DE LOISIRS

Yves DESHAYES informe les membres du Conseil municipal que la Ville de Pont l'Evêque a confié la gestion et l'exploitation du site du centre de loisirs du lac, par voie de délégation de service public à la société DUPRAT pour une durée de 7 ans à partir du 1^{er} janvier 2009.

Le contrat arrivant à échéance au 1^{er} janvier 2016, l'assemblée délibérante doit par conséquent, statuer sur le principe de gestion du site, au vu du rapport établi conformément à l'article L. 1411-4 du code général des collectivités territoriales.

Ce rapport a pour objet de présenter :

- ✓ les caractéristiques des différents modes de gestion
- ✓ les objectifs de la collectivité desquels découlent le montage retenu et les principales caractéristiques du futur contrat

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

Vu les articles L 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux en date du 27 janvier 2015
Vu l'avis du comité technique de la collectivité en date du 16 décembre 2014,

- EMET un avis favorable sur le principe de renouvellement d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du centre de loisirs du lac
- EMET un avis favorable sur le lancement de la procédure de délégation de service public sur la base des caractéristiques définies dans le rapport de présentation ci-annexé.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Sandrine BOIRE informe les membres du Conseil municipal que la Ville de Pont l'Evêque a confié la gestion et l'exploitation du marché hebdomadaire, par voie de délégation de service public à la société GERAUD pour une durée de 4 ans à partir du 1^{er} janvier 2011. Compte tenu des délais nécessaires à l'accomplissement des formalités de consultation, un avenant de prorogation d'une année a été conclu afin de porter le terme du contrat au 1^{er} janvier 2016.

L'assemblée délibérante doit par conséquent, statuer sur le principe de gestion du marché hebdomadaire, au vu du rapport établi conformément à l'article L. 1411-4 du code général des collectivités territoriales.

Ce rapport a pour objet de présenter :

- ✓ les caractéristiques des différents modes de gestion
- ✓ les objectifs de la collectivité desquels découlent le montage retenu et les principales caractéristiques du futur contrat

Le Conseil municipal :

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

Vu les articles L 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux en date du 27 janvier 2015

Vu l'avis du comité technique de la collectivité en date du 16 décembre 2014,

- EMET un avis favorable sur le principe de renouvellement d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du marché hebdomadaire
- EMET un avis favorable sur le lancement de la procédure de délégation de service public sur la base des caractéristiques définies dans le rapport de présentation ci-annexé.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

II – FINANCES

REPRISE ANTICIPEE DE RESULTATS - VILLE

Yves DESHAYES expose à l'assemblée que le budget primitif 2015 étant établi en amont du vote du compte de gestion, et par conséquent du compte administratif, les résultats de l'exercice antérieur sont repris par anticipation conformément à l'instruction M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5, paragraphe 4) modifiée par l'arrêté du 24 juillet 2000, et l'article L 2311-5 (alinéa 4) du CGCT.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une feuille de synthèse des résultats prévisionnels et l'état des restes à réaliser établi par l'ordonnateur,
- et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

Monsieur le Maire fait un rappel des orientations budgétaires adoptées lors du DOB :

- ✓ Une enveloppe maîtrisée des dépenses de fonctionnement.
- ✓ Un dégagement de marge de manœuvre pour permettre d'investir à un niveau suffisant.
- ✓ Préservation du niveau d'autofinancement
- ✓ Maîtrise de la pression fiscale

Yves Deshayes fait part des excuses de Mme Jardin, Trésorière qui ne peut être présente à cette réunion.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CONSTATE et approuve les résultats de l'exercice 2014 arrêtés par Monsieur le Maire et Madame la Trésorière comme suit,
- REPORTE par anticipation les résultats de l'exercice 2014 sur le budget primitif 2015 comme suit :

VILLE

SYNTHESE DES RESULTATS CUMULES VILLE						
	Recettes	Dépenses	Résultats 2014			
Investissement	2 174 296,54 €	1 878 449,59 €	295 846,95 €			
Fonctionnement	3 867 062,96 €	3 422 207,06 €	444 855,90 €			
			740 702,85 €			
	Résultat cumulé au 31.12.2013	Part affectée à l'investissement	Résultats 2014	Résultat cumulé au 31.12.2014	Report 2015	Résultat Cumulé Réel
Investissement	-236 508,09		295 846,95	59 338,86	-197 218,00	-137 879,14
Fonctionnement	1 393 359,02	-801 152,09	444 855,90	1 037 062,83		1 037 062,83
	1 156 850,93		740 702,85	1 096 401,69		899 183,69
Reprise anticipée	Prévision d'affectation en réserve (invest 1068)			137 879,14		
	Report en recettes de fonctionnement (002)			899 183,69		

IMMEUBLE EUGENE PIAN

SYNTHESE DES RESULTATS CUMULES						
	Recettes	Dépenses	Résultats 2014			
Investissement	3 599,75 €	28 619,18 €	-25 019,43 €			
Fonctionnement	44 356,89 €	35 698,58 €	8 658,31 €			
			-16 361,12 €			
	Résultat cumulé au 31.12.2013	Part affectée à l'investissement	Résultats 2014	Résultat cumulé au 31.12.2014	Report 2015	Résultat Cumulé Réel
Investissement	-49 010,32 €		-25 019,43 €	-74 029,75 €		-74 029,75 €
Fonctionnement	0,00 €		8 658,31 €	8 658,31 €		8 658,31 €
	-49 010,32 €		-16 361,12 €	-65 371,44 €		-65 371,44 €
Reprise anticipée	<i>Prévision d'affectation en réserve (invest 1068)</i>			8 658,31 €		

IMMEUBLE RUE THOURET

SYNTHESE DES RESULTATS CUMULES						
	Recettes	Dépenses	Résultats 2014			
Investissement	6 602,62 €	9 707,21 €	-3 104,59 €			
Fonctionnement	11 552,44 €	11 463,75 €	88,69 €			
			-3 015,90 €			
	Résultat cumulé au 31.12.2013	Part affectée à l'investissement	Résultats 2014	Résultat cumulé au 31.12.2014	Report 2015	Résultat Cumulé Réel
Investissement	-28 269,86 €		-3 104,59 €	-31 374,45 €	-17 414,00 €	-48 788,45 €
Fonctionnement	3 695,11 €	-3 695,11 €	88,69 €	88,69 €		88,69 €
	-24 574,75 €		-3 015,90 €	-31 285,76 €		-48 699,76 €
Reprise anticipée	<i>Prévision d'affectation en réserve (invest 1068)</i>			88,69 €		
	<i>Report en recettes de fonctionnement (002)</i>					

TRESORERIE

SYNTHESE DES RESULTATS CUMULES						
	Recettes	Dépenses	Résultats 2014			
Investissement	15 480,20 €	9 091,61 €	6 388,59 €			
Fonctionnement	44 474,72 €	32 804,58 €	11 670,14 €			
			18 058,73 €			
	Résultat cumulé au 31.12.2012	Part affectée à l'investissement	Résultats 2013	Résultat cumulé au 31.12.2013	Report 2014	Résultat Cumulé Réel
Investissement	-10 863,03 €		6 388,59 €	-4 474,44 €		-4 474,44 €
Fonctionnement	13 633,45 €	-10 863,03 €	11 670,14 €	14 440,56 €		14 440,56 €
	2 770,42 €		18 058,73 €	9 966,12 €		9 966,12 €
Reprise anticipée	<i>Prévision d'affectation en réserve (invest 1068)</i>			4 474,44		
	<i>Report en recettes de fonctionnement (002)</i>			9 966,12		

CENTRE DE LOISIRS

SYNTHESE DES RESULTATS CUMULES						
	Recettes	Dépenses	Résultats 2014			
Investissement	38 705,37 €	21 302,52 €	17 402,85 €			
Fonctionnement	73 033,64 €	44 623,32 €	28 410,32 €			
			45 813,17 €			
	Résultat cumulé au 31.12.2013	Part affectée à l'investissement	Résultats 2014	Résultat cumulé au 31.12.2014	Report 2015	Résultat Cumulé Réel
Investissement	-25 901,77 €		17 402,85 €	-8 498,92 €		-8 498,92 €
Fonctionnement	30 925,95 €	-25 901,77 €	28 410,32 €	33 434,50 €		33 434,50 €
	5 024,18 €		45 813,17 €	24 935,58 €		24 935,58 €
Reprise anticipée	<i>Prévision d'affectation en réserve (invest 1068)</i>			8 498,92 €		
	<i>Report en recettes de fonctionnement (002)</i>			24 935,58 €		

MARCHE COUVERT

SYNTHESE DES RESULTATS CUMULES						
	Recettes	Dépenses	Résultats			
Investissement	2 497,68 €		2 497,68 €			
Fonctionnement	26 510,37 €	26 510,37 €	0,00 €			
Résultats 2013			2 497,68 €			
	Résultat cumulé au 31.12.2013	Part affectée à l'investissement	Résultats 2014	Résultat cumulé au 31.12.2014	Report 2015	Résultat Cumulé Réel
Invest	4 626,56 €		2 497,68 €	7 124,24 €		7 124,24 €
Fonct			0,00 €	0,00 €		0,00 €
	4 626,56 €		2 497,68 €	7 124,24 €		7 124,24 €
Reprise anticipée	Prévision d'affectation en réserve (invest 1068)					
	Report en recettes de fonctionnement (002)					

EAU POTABLE

SYNTHESE DES RESULTATS CUMULES						
	Recettes	Dépenses	Résultats 2014			
Investissement	185 047,75 €	81 578,08 €	103 469,67 €			
Fonctionnement	116 126,61 €	81 220,11 €	34 906,50 €			
			138 376,17 €			
	Résultat cumulé au 31.12.2013	Part affectée à l'investissement	Résultats 2014	Résultat cumulé au 31.12.2014	Report 2015	Résultat Cumulé Réel
Investissement	-141 223,42 €		103 469,67 €	-37 753,75 €	-19 200,00 €	-56 953,75 €
Fonctionnement	78 607,36 €	-78 607,36 €	34 906,50 €	34 906,50 €		34 906,50 €
	-62 616,06 €		138 376,17 €	-2 847,25 €		-22 047,25 €
Reprise anticipée	Prévision d'affectation en réserve (invest 1068)			34 906,50		
	Report en recettes de fonctionnement (002)					

SERVICE DE RESTAURATION

SYNTHESE DES RESULTATS CUMULES				
	Recettes	Dépenses	Résultats 2014	
Investissement	122 941,61 €	46 247,29 €	76 694,32 €	
Fonctionnement	273 912,03 €	171 230,89 €	102 681,14 €	
			179 375,46 €	
	Résultat cumulé au 31.12.2013	Part affectée à l'investissement	Résultats 2014	Résultat cumulé au 31.12.2014
Investissement	-150 255,33 €		76 694,32 €	-73 561,01 €
Fonctionnement	93 285,47 €	-93 285,47 €	102 681,14 €	102 681,14 €
	-56 969,86 €		179 375,46 €	29 120,13 €

Nouveau Budget Annexe créé au 01/01/2015

- PROCEDERA, si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2015
- DIT que l'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2015, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat interviendra après le vote du compte administratif 2014.

BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA VILLE ET DES BUDGETS ANNEXES

Yves DESHAYES présente le projet de budget pour l'exercice 2015 de la Ville et des budgets annexes (marché couvert - Centre de Loisirs - Trésorerie - Maison rue Thouret – Immeuble Rue Eugène Pian – Service restauration), dont détail est présenté en séance.

Budget Ville

Yves DESHAYES présente le budget par chapitre.

Anna MARTIN demande des précisions sur le chapitre 2031 : frais d'études réflexion éco quartier chemin de Betteville.

Yves DESHAYES précise que ce sont les frais d'études du CAUE sur le projet d'aménagement du secteur des bords de l'Yvie en liaison avec la route qui va du lac jusqu'au chemin de Betteville.

Eric HUET indique qu'il a rencontré Philippe LEDRANS de MDY qui l'a informé qu'il retire son recours concernant le contentieux sur la TLPE.

Arrivée de Christian ASSE.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Ville	4 548 136	2 571 920	7 120 056

Budgets annexes

- ✓ immeuble Eugène Pian

	Fonctionnement	Investissement	Total
Immeuble E. Pian	129 010	106 030	235 040

Jean-Pierre CROZET fait remarquer que la subvention d'équilibre correspond aux surfaces occupées par la Mairie.

Yves DESHAYES rappelle que tous les appartements sont loués et que le rez-de-chaussée est occupé par la Police Municipale.

- ✓ Immeuble rue Thouret

	Fonctionnement	Investissement	Total
Rue Thouret	69 068	59 889	128 957

Pas d'observations particulières.

- ✓ Trésorerie

	Fonctionnement	Investissement	Total
Trésorerie	54 667	19 275	73 942

Eric HUET fait une remarque concernant la dotation d'amortissement pour les bâtiments de 100 ans alors que celui-ci est relativement récent. Yves DESHAYES précise que c'est une option qui avait été retenue d'amortir les bâtiments sur 100 ans.

- ✓ Centre de Loisirs

	Fonctionnement	Investissement	Total
Centre de Loisirs	97 296	30 809	128 105

Pas d'observations particulières.

- ✓ Marché Couvert

	Fonctionnement	Investissement	Total
Marché Couvert	25 311	9 624	34 935

Pas d'observations particulières.

✓ Service de Restauration

	Fonctionnement	Investissement	Total
Service restauration	258 970	124 112	383 082

Jean-Pierre CROZET fait une remarque sur l'appellation de ce budget puisqu'aujourd'hui, il n'y a plus de service de restauration, mais uniquement un immeuble. Il se demande si la même dénomination doit être conservée ?

Yves DESHAYES note cette remarque.

Vu le débat d'orientation budgétaire du 16 décembre 2014,
Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 22 janvier 2015,
Vu la présentation et les précisions apportées en cette séance

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- APPROUVE le budget primitif 2015 de la Ville et ses budgets annexes.

BUDGET PRIMITIF 2015 DU SERVICE EAU POTABLE

Yves DESHAYES présente le projet de budget pour l'exercice 2015 du service eau potable

	Fonctionnement	Investissement	Total
Service Eau Potable	114 711	135 755,50	250 466,50

Vu le débat d'orientation budgétaire du 16 décembre 2014,
Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 22 janvier 2015,
Vu la présentation et les précisions apportées en cette séance

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- APPROUVE le budget primitif 2015 du service eau potable.

SURTAXE EAU POTABLE 2015

Yves DESHAYES rappelle au Conseil Municipal que chaque année, celui-ci doit définir le montant de la surtaxe (montant de la facture revenant à la collectivité et permettant de financer les investissements sur le réseau d'eau potable) sur les abonnements et la consommation.

Monsieur le Maire présente au conseil le montant de surtaxe voté depuis 2004 :

Exercice	Part Fixe	Part variable (€/m3)	évolution
2004	8,40 €	Tranche 1 : 0,2994 € Tranche 2 : 0,2978 € Tranche 3 : 0,2914 €	
2005	8,40 €	Tranche 1 : 0,2994 € Tranche 2 : 0,2978 € Tranche 3 : 0,2914 €	
2006	8,40 €	Tranche 1 : 0,2994 € Tranche 2 : 0,2978 € Tranche 3 : 0,2914 €	
2007	8,40 €	Tranche 1 : 0,2994 € Tranche 2 : 0,2978 € Tranche 3 : 0,2914 €	
2008	8,40 €	Tranche 1 : 0,2994 € Tranche 2 : 0,2978 € Tranche 3 : 0,2914 €	
2009	8,40 €	Tranche 1 : 0,2994 € Tranche 2 : 0,2978 € Tranche 3 : 0,2914 €	
2010	8,40 €	Tranche 1 : 0,2994 € Tranche 2 : 0,2978 € Tranche 3 : 0,2914 €	
2011	8,40 €	Tranche 1 : 0,2994 € Tranche 2 : 0,2978 € Tranche 3 : 0,2914 €	
2012	8,40 €	Tranche 1 : 0,2994 € Tranche 2 : 0,2978 € Tranche 3 : 0,2914 €	
2013	8,40 €	Tranche 1 : 0,3094 € Tranche 2 : 0,3078 € Tranche 3 : 0,3014 €	+ 0.01 €
2014	8,40 €	Tranche 1 : 0,3094 € Tranche 2 : 0,3078 € Tranche 3 : 0,3014 €	

Pour information, Monsieur le Maire indique au Conseil qu'en 2013, le volume d'eau consommé s'élevait à 280 987 m3 (hors vente en gros) et le nombre de branchements en service s'élevait à 2271.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- DECIDE de reconduire pour 2015 le montant de la surtaxe communale 2014.

SUBVENTIONS 2015

VU le budget primitif 2015,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 22 janvier 2015,

Vu le décret n° 2001-495 du 06 Juin 2001, portant nécessité de conclure une convention lors de

l'attribution d'une subvention dépassant 23 000 €

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément

Au vu, des demandes, et compte tenu de leur intérêt,

Yves DESHAYES tient à apporter une précision quant à la subvention attribuée au Groupe Folklorique de la Vallée d'Auge : montant 500 € + 200 € à titre exceptionnel pour l'achat de coiffes à l'occasion du 20^{ème} anniversaire.

De même pour l'harmonie municipale : 6 800 € et une subvention exceptionnelle de 2 950 € à l'occasion du voyage du jumelage en Allemagne.

Anne-Pamy DUPONT demande des renseignements sur l'association des jeunes conducteurs.

Yves DESHAYES précise que cette association organise chaque année à l'EIA l'opération 1000 conducteurs avec la Gendarmerie et le Conseil Général à l'EIA. Monsieur le Maire souhaitait apporter également son soutien à cette association du fait que cette manifestation se déroule à Pont l'Evêque. Cette association est également subventionnée par la Communauté de Communes.

Eric HUET indique que le responsable de cette association en partenariat avec le Crédit Agricole et des collectivités a monté une structure il y a déjà 10 ans afin d'inviter tous les ans 1000 jeunes conducteurs à prendre des cours à l'EIA afin de mieux conduire sur la route.

Anna MARTIN demande des précisions sur la diminution de la subvention de 2 000 € à l'Amicale du personnel intercommunale. Yves DESHAYES répond que la subvention est demandée par l'association en fonction des médailles décernées dans l'année aux agents.

Elle demande également à quoi correspondent les différentes subventions pour le Collège et l'OCCE.

Yves DESHAYES explique qu'il s'agit pour le Collège des aides apportées pour les voyages.

Pour la subvention de 1 140 € à l'OCCE coop scolaire, il s'agit d'une aide pour l'arbre de Noël 2014 de l'école maternelle. Elle remarque que l'école primaire n'a pas fait de demande.

Hélène LAROSE demande si le Collège a fait une demande de subvention pour le voyage en Allemagne. La subvention proposée comprend également le voyage en Allemagne pour 6 élèves.

Sandrine BOIRE, Nicole DUMONT, Anne-Pamy DUPONT et Hélène LAROSE ne prennent pas part au vote du fait de leur implication dans certaines associations.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- DECIDE d'accorder aux associations, les montants respectivement indiqués dans la liste jointe au budget. Cette dépense sera imputée au chapitre 65,
- AUTORISE le Maire à signer les conventions nécessaires ainsi que toutes pièces relatives à

ce dossier

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

VU l'article 1639A du Code Général des Impôts et de l'article L.1612.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, indiquant que les Collectivités Territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit, avant le 31 mars de chaque année.

Vu le débat d'orientation budgétaire du 16 décembre 2014,
Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 22 janvier 2015,

Après examen des budgets prévisionnels présentés,

Yves DESHAYES propose de ne pas augmenter les taux d'imposition 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- APPROUVE le montant du produit attendu des taxes directes locales nécessaire au budget 2015 qui s'établit à la somme de 1 473 822 €
- MAINTIENT par conséquent les taux d'imposition de l'exercice 2015 comme suit :
 - Taxe d'habitation : 10.20%
 - Taxe foncière (bâti) : 23.46%
 - Taxe Foncière (non bâti) : 35.04%
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision

SUBVENTIONS AUX BUDGETS ANNEXES

Yves DESHAYES expose au Conseil Municipal que certains budgets annexes nécessitent une subvention d'équilibre de la ville afin de combler un déficit.

VU le budget primitif 2015,
VU l'avis de la Commission des Finances en date du 22 janvier 2015,
Considérant que les budgets annexes sont d'intérêt général,

Considérant que ces budgets nécessitent une subvention d'équilibre de la ville pour combler leur déficit

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- ACCEPTE les subventions de fonctionnement suivantes :

Maison Thouret	57 268 €
Marché couvert :	16 811 €
Centre de Loisirs	0 €
Trésorerie	0 €
Immeuble Rue Eugène Pian :	89 810 €
Service restauration	2 282 €
TOTAL	166 171 €

III – AMENAGEMENTS, TRAVAUX, URBANISME

DENOMINATION DES VOIES DU MONT FIQUET

Yves DESHAYES rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de choisir les noms à donner aux voies et places publiques. Suite à l'aménagement du nouveau lotissement du Mont Fiquet, il est proposé les dénominations suivantes :

- rue de la Pomme de Suie
- avenue de Rambault
- rue de la Coquerelle
- rue du Doux Véret
- impasse de l'Améret
- rue du Pépin Doré
- rue du Rouge Duret
- rue du Binet Rouge
- rue de l'Argile Grise
- rue du Noël des Champs
- rue du Moulin à Vent
- impasse de la Jeannetonne
- rue du Fréquin Rouge
- rue du Mettais

Considérant l'intérêt que représente la dénomination des rues ci-dessus,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- EMET un avis favorable sur la dénomination proposée selon le plan annexé
- CHARGE Monsieur le Maire de communiquer les nouvelles dénominations notamment aux administrations concernées.

Yves DESHAYES remercie Christian ASSE pour son travail sérieux qu'il a réalisé sur ce dossier.

CHARTE DE LA VIDEO PROTECTION

Emmanuel BARDEAU expose qu'impactée ces dernières années par des phénomènes de délinquance, la Ville a souhaité s'équiper d'un dispositif de vidéo-protection urbaine. Ce système est un outil au service de la sécurité des personnes et des biens. Il doit également se conformer au respect des libertés publiques et individuelles. A cet effet et afin de veiller au bon usage du système, la Ville a instauré des principes de pratiques afin d'assurer les usagers des espaces publics au-delà des garanties légales prescrites par les textes.

C'est ainsi l'objectif de la présente charte ci-annexée qui est soumise à l'approbation des membres du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- APPROUVE la charte éthique de vidéo protection.

SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT D'UN RESEAU CYCLABLE

Yves DESHAYES propose qu'afin d'améliorer l'aménagement du territoire, l'environnement, le développement durable et de prendre en compte les nouvelles pratiques « douces » de découverte des territoires ruraux et urbains, des travaux d'aménagement d'itinéraires cyclables soient réalisés dans le cadre des travaux d'investissement de la ville.

Cette boucle locale se composant d'un parcours « rurbain » allierait la desserte des commerces du centre-ville, la découverte du grand paysage de la vallée de la Touques, tout en permettant l'accès au centre de loisirs et au camping. Elle permettrait également de relier le plan départemental Vélo existant dans la Ville.

Ce projet pourrait bénéficier de l'aide du Département à hauteur de 35% des dépenses HT.

Le coût prévisionnel des travaux d'aménagement est estimé à 60 000 € HT.

Son plan de financement serait le suivant :

- Subvention du Conseil Général 35 %, soit	21 000 €
- Ville	39 000 €

Yves DESHAYES présente le plan détaillé dont l'idée serait de pouvoir se rendre du centre-ville au parc de loisirs en passant sous le pont de l'autoroute. A terme cet investissement permettra de faire toute une boucle, mais demande un peu de temps. Yves DESHAYES a voulu le présenter dès maintenant car dans un premier temps, il faut être propriétaire des terrains et il se trouve que ceux-ci sont à vendre. La Ville est donc actuellement en cours de négociation. Il serait souhaitable de trouver une entente sur l'acquisition de 18ha. Dans le cas contraire, le propriétaire foncier pourrait repartir avec un bail agricole d'une durée de 18 ans et, de ce fait, le projet ne serait plus réalisable.

Eric HUET précise que c'est un très beau projet tant sur le plan touristique que sur le plan de la sécurité des enfants.

Yves DESHAYES indique que ce projet réglerait le problème de la liaison piétonne jusqu'au plan d'eau car le long de la départementale, il n'y pas l'emprise foncière nécessaire permettant aux piétons et aux cyclistes de s'y rendre en toute sécurité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- APPROUVE le projet de boucle cyclable et son plan de financement tel que présenté
- DECIDE de solliciter une subvention du Conseil Général du Calvados, au titre des boucles locales cyclables, au taux maximum
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet

DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Yves DESHAYES informe le Conseil Municipal que les communes peuvent présenter deux dossiers au titre de la programmation 2015 de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Les dossiers présentés doivent être classés par ordre de priorité et prêts à démarrer dans l'année.

Les opérations éligibles pour l'exercice 2015 sont :

- Les équipements scolaires du premier degré
- Les investissements dans le domaine économique
- Les travaux de voirie
- Les investissements dans le domaine social
- L'accessibilité des bâtiments publics

Monsieur le Maire propose d'inscrire au titre de l'année 2015 les dossiers suivants :

Projet n°1 : ALLEE DAUGAN

Montant des travaux subventionnables HT : 20 688 €

Subvention DETR sollicitée (20%)

Plan de financement (HT) :	20 688 €
Fonds propres :	16 550,40 €
DETR :	4 137,60 €
TOTAL :	20 688 €

Projet n°2 : RUE DES ARTIFICIERS

Montant des travaux subventionnables HT : 25 225 €

Subvention DETR sollicitée (20%)

Plan de financement (HT) :	25 225 €
Fonds propres :	20 180 €
DETR :	5 045 €
TOTAL :	25 225 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- APPROUVE les programmes de travaux et plans de financement ci-dessus
- DECIDE de leur inscription au programme 2015 au titre de la DETR
- DECIDE de solliciter l'aide de l'Etat correspondante

V- DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 du CGCT

Décision n° 2014-12/YD18 : contrat de dératisation avec le laboratoire ESPV pour l'année 2015 d'un montant de 2 433.19 € HT ainsi qu'un contrat pour le traitement des surmulots le long des berges de la Touques pour un montant de 666,13 € HT.

Décision n° 2014-12/YD19 : signature d'un devis avec l'ASTA pour le nettoyage d'un talus pour un montant de 525 € TTC.

Décision n° 2015-01/YD01 : signature d'un bail avec Mme Sarah MALHERBE pour la location d'un appartement F3 37 rue Thouret à Pont l'Evêque pour un loyer mensuel de 475 €, indexé sur la variation de l'indice de référence des loyers publié à ce jour, soit 125.24 points correspondant au 3^{ème} trimestre 2014

QUESTIONS DIVERSES

Centre Hospitalier

Eric HUET demande des précisions quant à l'avancement du projet de l'Hôpital.

Yves DESHAYES rappelle que ce dossier est pratiquement à l'avant-projet sommaire. Un accord avec l'ARS et le Conseil Général a été trouvé pour l'EPHAD. Concernant le SSR, une réflexion est actuellement menée sur le devenir de ce service en raison notamment des avancées réglementaires.

Jean-Pierre CROZET demande s'il existe un risque de ne plus avoir de SSR à Pont l'Evêque.

Yves DESHAYES répond que le SSR (projet de 60 lits) serait conservé à Pont l'Evêque allée de l'Isle. Il serait nécessaire d'agrandir le bâtiment, notamment pour supprimer les chambres doubles actuelles et mettre le bâtiment en conformité.

Ecole maternelle

Anna MARTIN apporte une information sur la construction de l'école maternelle de Pont l'Evêque. Ce dossier a notamment dû répondre aux exigences de la loi sur l'eau. Les ordres de services devraient être envoyés à la fin du mois de février.

Yves DESHAYES précise qu'il y a des procédures administratives à respecter (les délais d'appels d'offres, les consultations d'entreprises...), il précise que, heureusement, ce projet avait été très bien approché au point de vue environnemental.

Yves DESHAYES rappelle que le projet de l'Hôpital situé en haut de la côte de Caen a également été soumis aux contraintes de la loi sur l'eau. Le terrain étant classé en zone humide, il a été nécessaire de prévoir des compensations.

Yves DESHAYES rappelle que la nouvelle école maternelle devrait ouvrir à la rentrée scolaire 2016 et que la 2ème tranche pour la sécurisation du collège aurait lieu également cette même année.

Jean-Pierre CROZET demande si les travaux de l'église et de la sacristie sont terminés car il est prévu dans le budget le nettoyage de l'orgue. Il souhaiterait également savoir où en est le recours de l'entreprise concernant les pierres.

Yves DESHAYES répond que le recours est toujours en œuvre. Concernant les travaux, ils sont quasiment terminés. Quant au nettoyage de l'orgue, il n'était pas prévu dans le chantier.

Christian ASSE précise que le prêtre prendra possession de la sacristie d'ici une quinzaine de jours.

Yves DESHAYES fait un compte-rendu de la réunion organisée par le CSA et l'ANFR sur la TNT qui a réuni environ 80 personnes.

Emmanuel BARDEAU intervient pour remercier le CSA pour la tenue de cette réunion organisée à l'initiative de la ville.

Yves DESHAYES rappelle aux délégués de Communauté de Communes que le prochain conseil communautaire est prévu le 19 février 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 25.